



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 8 décembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée le mardi 8 décembre 2020, à 19 h et tenue à 19 h 19, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Me Chantal Doucet, greffière et M. Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 23 novembre 2020 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 501-08-12-20

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, au cours du mois dernier, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

D 502-08-12-20

DÉPÔT - LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément au 5^e alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020 en vertu de la délégation à certains fonctionnaires, du pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats, prévue au Règlement général SH-1.

D 503-08-12-20

DÉPÔT - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La greffière prend acte du dépôt, par tous les membres du conseil, de leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, ils doivent déposer une déclaration mise à jour

D 504-08-12-20

DÉPÔT - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), la greffière dépose un extrait du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou avantage reçu de 200 \$ et plus par un membre du conseil; lequel ne contient aucune déclaration.

R 505-08-12-20

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des communications et des relations avec les citoyens en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 2 décembre 2020, relativement à la modification de la structure du Service des communications et des relations avec les citoyens par la création d'une poste de conseiller(ère) expert(e) aux communications et relations avec les citoyens.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 506-08-12-20

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UNE DIVISION ET D'UN POSTE DE RESPONSABLE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'aménagement du territoire en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 2 décembre 2020, relativement à la modification de la structure du Service de l'aménagement du territoire par la création de la division permis et inspection ainsi que la création d'un poste de responsable de cette même division.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 507-08-12-20

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'ingénierie en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 3 décembre 2020, relativement à la modification de la structure du Service de l'ingénierie par la création d'un poste de contremaître gestion de l'eau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 508-08-12-20

EMBAUCHE - DIRECTRICE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de madame Sophie Lethiecq-Boisvert au poste de directrice au Service de l'ingénierie, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 509-08-12-20

EMBAUCHE - DIRECTEUR - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Patrick Bellerive au poste de directeur au Service des technologies de l'information, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 510-08-12-20

EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE GESTION DE L'EAU - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Dany Lapointe au poste de contremaître gestion de l'eau au Service de l'ingénierie, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 511-08-12-20

EMBAUCHE - CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES - VOLET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de madame Chantal Grenier au poste de conseillère aux ressources humaines - volet santé et sécurité au travail selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 512-08-12-20

NOMINATION - CONSEILLÈRE EXPERTE AUX COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise la nomination de madame Louise Bellemare au poste de conseillère experte aux communications et relations avec les citoyens selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 513-08-12-20

NOMINATION - RESPONSABLE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil autorise la nomination de monsieur David Marcouiller au poste de responsable de la division attractivité économique et innovation selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 514-08-12-20

BUDGET PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a lancé son premier budget participatif citoyen au printemps 2019 et qu'un comité de pilotage a été créé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE grâce à ce budget, les deux projets gagnants de la première édition du concours ont été réalisés en 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du lancement d'un deuxième concours, 6 projets pour le volet grand public et 2 projets pour le volet vert ont été reconnus conformes aux règles et ainsi soumis au vote citoyen;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déclarer les projets gagnants qui ont récolté le plus grand nombre de votes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil déclare les projets suivants à titre de gagnants du Budget participatif 2020, pour une réalisation en 2021 :

- Volet grand public : Jeux d'eau au parc de la Plage-Idéale;
- Volet vert : Revégétalisation de la rive du parc de la Plage-Idéale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 515-08-12-20

ENGAGEMENT ET SIGNATURE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET CORPORATION CULTURELLE DE SHAWINIGAN - ANNÉES 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT l'offre de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications par le Programme d'aide aux initiatives de partenariat et le développement culturel;

CONSIDÉRANT les projets planifiés et soumis par la Corporation culturelle de Shawinigan et la Ville de Shawinigan pour les années 2021, 2022 et 2023;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil :

- 1° confirme l'engagement financier de la Ville de Shawinigan pour la réalisation d'actions inscrites au plan d'action de l'entente de développement culturel 2021-2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications réparti de la manière suivante :
 - 129 653 \$ pour 2021
 - 104 049 \$ pour 2022
 - 95 926 \$ pour 2023
- 2° désigne monsieur David Cadieux, directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire à la Ville de Shawinigan, et monsieur Bryan Perreault, directeur général de la Corporation culturelle de Shawinigan, à titre d'interlocuteurs principaux de la Ville auprès du ministère de la Culture et des Communications aux fins de la présente;
- 3° autorise le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 516-08-12-20

SIGNATURE - DÉLÉGATION PAR MANDAT D'OFFRE DE SERVICES SPORTIFS AINSI QU'À L'OCCUPATION, À L'EXPLOITATION ET À LA GESTION DU CENTRE ÉMILE-BÉDARD - PICKLEBALL SHAWINERGIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît Pickleball Shawinergie comme partenaire compétent dans son champ d'expertise et qu'elle a obtenu le statut d'organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du centre Émile-Bédard dont elle souhaite confier la gestion dans le cadre de la reconversion de l'ancien aréna pour en faire un centre de services sportifs;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la délégation par mandat d'offre de services sportifs ainsi qu'à l'occupation, à l'exploitation et à la gestion du Centre Émile-Bédard à intervenir avec Pickleball Shawinergie, le tout selon les conditions mentionnées au projet de contrat et à apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 517-08-12-20

CONTRAT - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION - MODULES DE JEUX ET JEUX DE PARC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture, la livraison et l'installation de modules de jeux et de jeux de parc;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu le système de pondération et d'évaluation des offres par la résolution R 416-13-10-20;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de modules de jeux et de jeux de parc au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit **Tessier Récréo-Parc inc.**, au montant 140 703,78 \$, taxes en sus; le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-643.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 518-08-12-20

CONTRAT - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'OPÉRATION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE LAC-À-LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de produits chimiques pour l'opération de la station de traitement d'eau potable Lac-à-la-Pêche;

CONSIDÉRANT QUE six soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend les lots 1 à 11 en fonction des différents produits chimiques requis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture de produits chimiques pour l'opération de la station de traitement d'eau potable Lac-à-la-Pêche, pour les lots 1 à 11, aux plus bas soumissionnaires conformes, de la manière suivante :

- Kemira Water Solutions Canada inc., pour les lots 2, 8 et 11;
- Les produits chimiques ERPAC inc., pour le lot 10;
- Brenntag Canada inc., pour les lots 1, 3, 6, 7 et 9;
- Univar Canada ltée, pour les lots 4 et 5;

le tout suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé et selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 519-08-12-20

CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DE LA PLAGE-IDÉALE - UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat en mode conception et réalisation de type clefs en main pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc de la Plage-Idéale;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre le niveau de qualité recherché quant au service, il y a lieu de mettre en place un système de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont chacune d'elles obtient un nombre de points basés sur différents aspects, dont le prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division immeubles;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil retienne le système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du processus d'adjudication du contrat en mode conception et réalisation d'une aire de jeux d'eau au parc de la Plage-Idéale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que les critères suivants soient utilisés :

Grille d'évaluation	Pondération
1. Évaluation du soumissionnaire	/30
2. Valeur ludique des composantes	/50
3. Intégration d'éléments pour enfant à mobilité réduite	/10
4. Prix	/10
POINTAGE TOTAL	/100

En cas d'égalité, le soumissionnaire retenu est celui qui a obtenu le plus haut pointage total des trois critères qualitatifs. En cas de double égalité du plus haut pointage total des trois critères qualitatifs et du prix, la sélection est effectuée par tirage au sort entre les soumissionnaires ex aequo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 520-08-12-20

RENOUVELLEMENT - CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE LA SUITE FINANCIÈRE, DU GESTIONNAIRE MUNICIPAL, DE LA COUR MUNICIPALE ET APPLICATIONS EN LIGNE DE PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis de PG Solutions inc. des systèmes informatiques et plates-formes numériques pour divers services de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire les contrats d'entretien et de soutien aux applications reliés à l'utilisation de ces systèmes;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ces contrats découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes progiciel et logiciel existants;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien de **PG Solutions inc.** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, au montant total de **238 887 \$**, taxes en sus, réparti de la manière suivante :

- **148 731 \$**, taxes en sus, pour la suite financière;
- **49 929 \$**, taxes en sus, pour le gestionnaire municipal;
- **23 319 \$**, taxes en sus, pour le permis en ligne;
- **17 408 \$**, taxes en sus, pour la cour municipale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise monsieur François St-Onge, directeur général adjoint et directeur des technologies de l'information par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 521-08-12-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - TONTE DE PELOUSE - SECTEURS SHAWINIGAN, SHAWINIGAN-SUD, SAINT-GÉRARD-DES-LAURENTIDES ET SAINT-JEAN-DES-PILES

CONSIDÉRANT le contrat de tonte de pelouse dans les secteurs Shawinigan, Shawinigan-Sud, Saint-Gérard-des-Laurentides et Saint-Jean-des-Piles octroyé par la résolution R 151-10-04-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour deux années supplémentaires, du contrat de tonte de pelouse dans les secteurs Shawinigan, Shawinigan-Sud, Saint-Gérard-des-Laurentides et Saint-Jean-des-Piles intervenu avec **Verdure de Demain (2006) S.A.**, pour les lots 1, 2 et 3, de la manière suivante :

2021 : coût 2020, plus l'I.P.C. de la moyenne annuelle de l'année précédente, taxes en sus;

2022 : coût 2021, plus l'I.P.C. de la moyenne annuelle de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 522-08-12-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-12.17 - PROGRAMME DE REVITALISATION - CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement SH-12.17 ayant pour objet de modifier le règlement SH-12 sur le programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments commerciaux afin notamment de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2022 et modifier la période de référence, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AV 523-08-12-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-218.8 - PROGRAMME DE REVITALISATION - BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Lucie De Bons donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement SH-218.8 ayant pour objet de modifier le règlement SH-218 sur le programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux afin notamment de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2022, d'ajouter une zone admissible et modifier la période de référence, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 524-08-12-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-508.6 - PROGRAMME DE REVITALISATION - CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION ET TRANSFORMATION - BÂTIMENTS D'HABITATION

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement SH-508.6 ayant pour objet de modifier le Règlement SH 508 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement, la rénovation et la transformation de bâtiments d'habitation dans certains secteurs de la ville afin notamment de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2022, de bonifier le programme pour les habitations de 4 à 99 logements, et modifier la période de référence, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au bureau du greffier, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 525-08-12-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-659 - TAXES ET COMPENSATIONS 2021

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Lucie De Bons donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-659 ayant pour objet d'établir les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2021, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AV 526-08-12-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-661 - EMPRUNT 229 000 \$ - PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de Règlement SH-661 autorisant le versement d'aides financières dans le cadre du programme Rénovation Québec / Ville de Shawinigan ainsi qu'un emprunt de 229 000 \$ à cette fin - année 2021, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 527-08-12-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-1.91 - CONSEIL ET SES COMITÉS, ORDRE ET PAIX PUBLIQUE, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET TARIFICATION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée ainsi que les changements qui ont été apportés;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le *Règlement SH-1.91 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet le conseil et ses comités, l'ordre et la paix publique, la circulation, le stationnement et la tarification.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 528-08-12-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-541.1 - EMPRUNT - PROLONGEMENT DES SERVICES - DOMAINE LE CAMPAGNARD - MISE À JOUR DU BASSIN DE TAXATION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-541.1 modifiant le Règlement SH-541 décrétant un emprunt et une dépense de 2 323 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le développement domiciliaire Domaine Le Campagnard - phase I* et ayant pour objet la mise à jour du bassin de taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 529-08-12-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-660 - EMPRUNT 1 484 000 \$ - AMÉNAGEMENT DE DIVERSES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 23 novembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-660 décrétant un emprunt et une dépense de 1 484 000 \$ pour l'aménagement de diverses infrastructures dans des parcs municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 530-08-12-20

ADOPTION - PLAN RÉVISÉ D'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1), la Ville doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action a été adopté par le conseil le 10 décembre 2007;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été formé en vue de réviser le plan d'action par secteur d'activités;

CONSIDÉRANT la révision annuelle du plan d'action, notamment au niveau de l'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte le plan d'action révisé, pour l'année 2021, identifiant notamment les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 531-08-12-20

ADOPTION - BUDGET 2021 – RÉGIE DE TRANSPORT EN COMMUN DE SHAWINIGAN – TRANSPORT RÉGULIER ET SERVICE SPÉCIAL DE TRANSPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie de transport en commun de Shawinigan a dressé son budget pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le budget doit être adopté par la Ville puisque son territoire est assujéti à sa compétence;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte le budget de la Régie de transport en commun de Shawinigan pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 aux montants de 2 724 606 \$ pour le transport régulier et de 367 039 \$ pour le service spécial de transport pour les personnes handicapées;

Que le Conseil autorise le versement de la quote-part de la Ville de Shawinigan pour l'année 2021, aux montants de 1 490 000 \$ pour le transport régulier et de 50 000 \$ pour le service spécial de transport pour les personnes handicapées;

Que le Conseil autorise le directeur du Service des finances et trésorier à déboursier les sommes requises en temps opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 532-08-12-20

ADOPTION - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) - REGISTRE DES PROJETS ET PLANIFICATION ANNUELLE 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, c. A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation prévoit notamment un suivi et une évaluation du programme;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que la Ville de Shawinigan adopte le registre des projets 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts en conformité au plan d'action produit pour cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 533-08-12-20

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser au bénéficiaire admissible, la somme totale de 1 518,36 \$, aux fins du Programme d'adaptation de domicile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 534-08-12-20

DEMANDE - RÉALISATION DU DÉPLOIEMENT DE SERVICES À LARGE BANDE

CONSIDÉRANT QUE bien que la majorité du territoire de la ville de Shawinigan soit desservie par des services à large bande en concurrence et ainsi disponibles aux citoyens, commerces, organisations et entreprises, il existe encore des secteurs où une rareté existe;

CONSIDÉRANT QUE la notion des polygones de 25 km² utilisés pour définir la Carte nationale des services à large bande au Canada élude fréquemment des problématiques réelles de disponibilité dans les secteurs plus éloignés comme par exemple le secteur Saint-Jean-des-Piles, le rang Saint-Michel et bien d'autres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le télétravail qui facilite grandement la conciliation travail-famille trouve de plus en plus d'adeptes et que la pandémie favorise une présence accrue de travailleurs à domicile, notamment dans des secteurs de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE l'enseignement à distance requiert également des accès à large bande plus étendus pour nos élèves et étudiants;

CONSIDÉRANT QU'il importe à toute municipalité de pouvoir attirer de nouveaux citoyens, commerces et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir accès à une couverture cellulaire complète;

CONSIDÉRANT les problématiques d'accès pour des sites de camping, lacs et autres secteurs riverains;

CONSIDÉRANT l'existence de programmes de subvention (MEI au Québec et ISDE au Canada) et des dispositions permettant de présenter des projets en accéléré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan détient un réseau de fibres optiques qui pourrait être mis à profit pour aider au déploiement de nouveaux services (via TGV net);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent soumettre des projets aux différents programmes;

CONSIDÉRANT QUE, malgré ce qui précède, il demeure préférable d'appuyer et de collaborer aux demandes de projets soumises par des entreprises de télécommunication qui sont davantage habiles à réaliser des déploiements de services à large bande;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil demande à Bell de prioriser le déploiement de services à large bande dans les secteurs non desservis par ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 535-08-12-20

DEMANDE - RÉALISATION DU DÉPLOIEMENT DE SERVICES À LARGE BANDE

CONSIDÉRANT QUE bien que la majorité du territoire de la ville de Shawinigan soit desservie par des services à large bande en concurrence et ainsi disponibles aux citoyens, commerces, organisations et entreprises, il existe encore des secteurs où une rareté existe;

CONSIDÉRANT QUE la notion des polygones de 25 km² utilisés pour définir la Carte nationale des services à large bande au Canada élude fréquemment des problématiques réelles de disponibilité dans les secteurs plus éloignés comme par exemple le secteur Saint-Jean-des-Piles, le rang Saint-Michel et bien d'autres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le télétravail qui facilite grandement la conciliation travail-famille trouve de plus en plus d'adeptes et que la pandémie favorise une présence accrue de travailleurs à domicile, notamment dans des secteurs de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE l'enseignement à distance requiert également des accès à large bande plus étendus pour nos élèves et étudiants;

CONSIDÉRANT QU'il importe à toute municipalité de pouvoir attirer de nouveaux citoyens, commerces et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir accès à une couverture cellulaire complète;

CONSIDÉRANT les problématiques d'accès pour des sites de camping, lacs et autres secteurs riverains;

CONSIDÉRANT l'existence de programmes de subvention (MEI au Québec et ISDE au Canada) et des dispositions permettant de présenter des projets en accéléré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan détient un réseau de fibres optiques qui pourrait être mis à profit pour aider au déploiement de nouveaux services (via TGV net);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent soumettre des projets aux différents programmes;

CONSIDÉRANT QUE, malgré ce qui précède, il demeure préférable d'appuyer et de collaborer aux demandes de projets soumises par des entreprises de télécommunication qui sont davantage habiles à réaliser des déploiements de services à large bande;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil demande à Cogeco de prioriser le déploiement de services à large bande dans les secteurs non desservis par ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 536-08-12-20

PROCLAMATION - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions et de crimes contre la personne en contexte conjugal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil proclame la Ville de Shawinigan « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 12 janvier 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 14 décembre 2020, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan


LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 17.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*



Michel Angers
Maire



Me Chantal Doucet
Greffière